

## REUNION du 2 Juin 2014

L'an deux mil quatorze, le deux juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 27 mai 2014 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Madame DOUAIRE a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – HERVE – SENO – POIRIER – BAUGE – DOUAIRE – ROBIN – HUGUET – OLIVIER – LE NUD - GAIGNON

Excusés : BOURDIN – HUART (arrivé à 21h30)

-----

### **1. 2014 – 17 DROIT DE PREEMPTION**

La commune a été sollicitée dans le cadre de la vente d'un bien immobilier situé dans le périmètre de préemption qui lui revient, eu égard au plan local d'urbanisme.

**VU** le code de l'urbanisme,

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Mouliherne,

**Considérant** ce bien,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien suivant : 9, carrefour de la lune ;

### **2. 2014 – 18 AMENAGEMENT RUE DE TOURAINE – RD 58**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 58, en agglomération, la commune a sollicité le Conseil général pour une demande de participation financière au titre des traversées de bourg. Pour ce faire, il convient d'accepter une convention d'entretien et financière, laquelle doit faire l'objet d'une délibération.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** le règlement de voirie départementale approuvé par le Conseil général de Maine-et-Loire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la convention annexée ;
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention ;

### **3. 2014 – 19 AVANCEMENT DE GRADE**

Il est proposé d'inscrire M. COUET au tableau d'avancement de grade (Adjoint technique 1<sup>e</sup> classe => Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe), lequel est exigible à l'ancienneté. Sous réserve que la commission administrative paritaire valide le tableau d'avancement, il est donc proposé de le nommer sur ce grade, à l'ancienneté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de nommer M. COUET sur le grade d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à compter de la date rendant exécutoire la présente délibération ;
- **AJOUTE** au tableau des effectifs un poste adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe ;

#### 4. **2014 – 20 RECRUTEMENT DE PERSONNEL**

Monsieur MIGNOT présente la fiche de poste pour le remplacement de M. COUET, pour laquelle est évoqué la difficulté d'un chevauchement si le recrutement ne peut se faire que fin octobre, la personne retenue ne pouvant pas forcément être libéré par son employeur.

Considérant ces éléments,

##### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de valider la fiche de poste pour le recrutement ;
- **PRECISE** que l'annonce sera passé courant juin pour un recrutement souhaité début septembre ;

*Arrivée de M. HUART – 21h30*

#### 5. **2014 – 21 MATERIEL DE CANTINE**

Monsieur MIGNOT présente au Conseil municipal 3 devis pour une proposition d'achat d'un four multifonctions (contenance 10 plats, maintient au chaud, surélevé) et d'un lave-vaisselle (lavage ultra rapide, table entrée / sortie...), avec SAV, pose et mise en route (formation du personnel). En outre, le lave-vaisselle sera installé dans la légumerie et nécessitera - comme le four – un réaménagement de la plomberie et de l'électricité existante.

##### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise BENARD, du Plessis-Grammoire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et signer toute pièce relative à sa mise en œuvre ;

#### 6. **2014 – 22 VENTE AMBULANTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande d'un administré sollicitant la Commune pour installer son commerce ambulante de glace à l'italienne. Il est rappelé que, actuellement, deux artisans font de la vente ambulante (poissonnerie, pizza) mais que les conditions de stationnement ne semblent pas les mêmes pour tout le monde.

Il est proposé que la commission Finances fasse des propositions concrètes et pérennes quant au droit de stationnement sur la commune.

##### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de proposer à M. CLAUSTRE Noël de s'installer sur la place du Champ de Foire ;
- **AUTORISE** cette vente ambulante à titre gracieux pour la prochaine période de 6 mois ;

#### 7. **2014 – 23 STATION EPURATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un dysfonctionnement sur la station d'épuration, suite notamment aux fortes pluies de ce début d'année. Après un échange *in situ* avec le technicien du Conseil général, chargé du suivi de la station, il est constaté que la station atteint trop rapidement son niveau de saturation (surtout ces derniers temps avec les fortes pluies) et que les boues non filtrées viennent colmater les sables.

Il est proposé de remplacer une partie du sable colmaté (sondage à réaliser) et d'apporter des modifications électriques aux pompes des postes de refoulement pour mieux réguler les arrivées de boues. En outre, il est aussi proposé de réaliser un diagnostic pour comprendre ce surplus d'eaux pluviales.

Considérant ces éléments et surtout de l'importance de le réaliser avant le prochain hiver ;

##### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de réaliser les travaux nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer toute pièce relative à sa mise en œuvre ;

## 8. 2014 – 24 GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur CANTIN (Adjoint aux affaires scolaires) et Madame POIRIER (Responsable de la commission en charge des affaires scolaires) présentent aux membres présents l'état de la situation sur les rythmes scolaires. Eu égard à la mise en place de la réforme, il s'avère que la rentrée 2014 va être compliquée à mettre en place pour laquelle 4 options ont été envisagées sur ladite réforme :

- Proposer une nouvelle organisation avant le 6 juin, du fait du décret Hamon ;
- Ne pas appliquer la réforme ;
- Garder l'organisation validée par la municipalité et le DASEN, avec les TAP à la rentrée (Temps d'activités pédagogiques) ;
- Garder l'organisation validée par la municipalité et le DASEN, avec une juste une garderie après l'école (soit vers 15h45/16h) ;

Après réflexion, la municipalité constate qu'elle n'a pas la logistique nécessaire pour accueillir dans des locaux 80 enfants et assurer leur sécurité. L'organisation a certes été validé mais sans contenu pédagogique concret pour la rentrée, quand bien même des propositions ont été faites : devant ce constat, il est proposé de rester sur la dernière proposition !

En outre, la communauté de communes a été sollicitée par les élus de Mouliherne pour envisager la constitution d'un groupe de travail, dans le but de mutualiser des animations... le principe n'a pas été retenu. Dans l'intérêt de l'enfant, un groupe de travail va se former et se donne 1 an (ou moins) pour préparer un projet pédagogique, avec notamment dans l'idée de répartir les TAP de la manière suivante : 1 animateur / jour / classe, soit 4j\*3heures. Ainsi, les groupes seraient répartis en nombre et par tranche d'âge, sous réserve de validation par le DASEN (Inspection académique).

Quant à la rentrée 2014, une garderie à partir de 15h45 nécessitera du personnel (à ce jour, 40 enfants pourraient être concernés), un aménagement des locaux, d'où le choix de proposer une garderie payante dans un but « dissuasif », pour cette phase de transition : un courrier devra rapidement (après le conseil d'école du 10 juin) parvenir aux parents, pour information et avec peut-être un nouveau questionnaire.

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de garder le principe d'organisation déjà validée en décembre 2013 ;
- **APPROUVE** le calendrier proposé pour mener le projet éducatif : Rencontrer les partenaires, créer un groupe de travail, proposer et faire le projet éducatif par le conseil d'école, puis par le DASEN, estimer le budget et le personnel nécessaire en parallèle, organiser le/les recrutement(s) ;
- **VALIDE** la mise en place d'une garderie payante pour la rentrée 2014/2015, avec comme souhait d'essayer de mettre en place des activités transitoires pendant l'année avec le personnel et les associations.

## 9. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Rénovation Salle des loisirs** : des couleurs pour les murs de la salle des loisirs ont été retenus par le peintre et la commission, lesquelles sont présentées en conseil pour validation. Il est également proposé à la commission de travailler sur un nouveau règlement intérieur pour la rentrée. Quant aux devis présentés par la MOE, la commission devra statuer ;
- **Salon de coiffure** : des devis sont en cours pour l'amélioration de l'isolation (changement des menuiseries) ;
- **Projets communaux et rétro planning** : un groupe de travail est en cours pour mener ses réflexions ;
- **ZAC** : il est proposé de relancer la réflexion pour procéder à la viabilisation du site ;
- **Tourisme** : la commune n'était pas représentée lors de l'inauguration de Rando-ferme ;
- **La Louisière** : lors de la manifestation canine du dernier week-end, l'accès aux jeux d'enfants était problématique, il est proposé d'y remédier lors des prochaines séances ;
- **Commission urbanisme** : une visite du cimetière va être organisée ;
- **Ecole** : la commission Ecole va faire des propositions sur l'aménagement de la zone de sable et la mise ne place de savons ;
- **Voirie** : la commission Voirie va se réunir pour statuer sur le curage des fossés ;

- **Cimetière** : considérant l'état dégradé de l'allée centrale, dû à la forte pente et aux fortes pluies, il est constaté que la lanterne aux morts est aussi fortement dégradée. L'idée de faire venir un chantier-école spécialisée dans la rénovation du vieux bâti est évoquée, sous couvert de prendre contact avec l'ABF pour les directives et préconisations ;
- **Eglise** : M. de Coligny (propriétaire en face de l'Eglise), propose de récupérer les eaux de pluie de l'Eglise ne prenant les travaux à sa charge : originellement, ces eaux étaient récupérées dans le jardin de l'ancien presbytère ;
- **Fleurissement** : la mise en rosiers « rue du val » se fera sans tarder et la décoration pour le thème « coupe du Monde » est aussi en cours. Il est proposé de réaliser des devis pour installer des jardinières aux fenêtres des maisons du bourg, à charge de la commune ;
- **Ecole/Garderie** : un courrier a été adressé à l'académie et à la Mairie par une famille pour faire état de certains désordres physiques et moraux à répétition envers leurs enfants : la commission attend les nouvelles de l'académie ;
- **Culture / Fêtes** : il est rappelé que la Grande tablée musicale aura lieu le week-end du 14/15 juin 2014 ;

*Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 23h30...*

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Signature des membres présents*

LOUVET	MIGNOT	CANTIN	<del>BOURDIN</del>	HERVE
Gaignon	SENO	POIRIER	HUART	BAUGE
DOUAIRE	ROBIN	HUGUET	OLIVIER	LE NUD